



Synthèse

Synthèse

Le [rapport du CSEE](#) présenté en 2016 fait partie intégrante de la stratégie complémentaire du CSEE dans le cadre de la réponse globale de l'IE à la commercialisation et à la privatisation de et dans l'éducation. L'enquête et le rapport avaient pour objectif de rassembler des informations déterminant si, et dans quelle mesure, la pression accrue sur les budgets publics et la mouvance idéologique vers la privatisation des services éducatifs potentiellement lucratifs font entrave au droit à une éducation gratuite et de qualité en Europe et si elles minent les conditions de travail des enseignant(e)s, les relations et les droits du travail, le statut et le développement professionnels des enseignant(e)s.

Le rapport cartographie l'évolution sur les deux dernières années et identifie un certain nombre de tendances et de défis concernant 1) le financement de l'éducation et la portée de l'implication du secteur privé dans le financement des services éducatifs ; 2) les conditions de travail des enseignant(e)s et les actions syndicales et 3) le dialogue social et la négociation collective.

Financement de l'éducation

- **Investissement public dans l'éducation** : la crise économique et financière a profondément impacté l'éducation. D'après les données collectées, deux tendances émergentes ont entraîné la réduction du financement pour l'éducation. Tout d'abord la réduction, dans de nombreux pays, de la part de produit intérieur brut (PIB) investie dans l'éducation. Ensuite, le déclin du PIB après 2008. Par conséquent, l'investissement dans l'éducation a diminué en termes réels. Le mécanisme du Semestre européen de coordination de la gouvernance économique et la demande continue de réduire la dette publique ont compliqué la mobilisation des pays européens pour rassembler les ressources financières nécessaires à l'investissement dans l'éducation. Une tendance d'investissement négatif persiste depuis 2010. Elle n'est pas due à des coupes uniques répandues à travers l'Europe, mais elle reflète plutôt des réductions principalement appliquées dans le même groupe de pays (Irlande, Espagne, Portugal, Italie, Royaume-Uni, Danemark et Pays-Bas). La reprise économique encore fragile a récemment permis une légère augmentation du financement pour l'éducation dans plusieurs pays (Belgique, France, Luxembourg, Autriche et Suède).
- **Réformes des systèmes d'éducation nationaux** : depuis le début de la stratégie Europe 2020 et le renforcement du mécanisme du Semestre européen pour coordonner les budgets et les réformes liées aux objectifs Europe 2020 et Education et formation 2020, des réformes se sont opérées dans la plupart des pays concernés. 60 % des répondants à l'enquête ont cependant fait état d'un manque de consultation/participation des partenaires sociaux. Selon de nombreux répondants (40 %), les réformes étaient liées à des diminutions de financement de l'éducation et ont mené à un accroissement de la privatisation.
- **Privatisation en fonction des modèles de financement** : en Europe de l'ouest, les institutions éducatives publiques financées par l'état sont les plus répandues, suivies par les institutions éducatives religieuses financées par l'état. Dans les pays concernés par l'enquête, la majorité des

institutions éducatives privées sont des institutions sans but lucratif. Le nombre total d'institutions éducatives publiques dépasse le nombre de prestataires privés de l'éducation.

- **Privatisation par secteur de l'éducation** : selon les syndicats participants, dans l'état actuel des choses, la privatisation est la plus largement répandue dans les secteurs secondaire et pré-primaire, mais aussi dans celui de l'enseignement et de la formation professionnels. La tendance à la privatisation est en hausse dans le secteur primaire et dans ceux de l'enseignement et la formation professionnels et de l'éducation de la petite enfance.
- **Privatisation des services éducatifs dans les institutions éducatives** : la moitié des répondants ont mentionné la privatisation des services, touchant principalement les services comme la restauration scolaire, le transport, la sécurité, les fournitures scolaires et les centres de soutien extra-scolaires.
- **Sociétés/entreprises de consultance globales** : 62 % des répondants sont conscients de la présence dans leur pays de sociétés/d'entreprises de consultance qui influencent la politique éducative et l'offre de produits éducatifs et/ou scolaires. Dans les cas où les sociétés privées n'influencent pas directement l'éducation, elles exercent néanmoins une influence politique idéologique.

Conditions de travail des enseignant(e)s et action syndicale

- **Représentation des travailleurs/euses de l'éducation dans les institutions éducatives** : en fonction de leurs Statuts ou Constitutions, les syndicats d'enseignant(e)s peuvent rassembler des travailleurs/euses de l'éducation des institutions éducatives privées dans pratiquement tous les pays concernés par l'enquête. En Suisse, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Irlande et au Luxembourg, certains syndicats d'enseignant(e)s ont des limites formelles pour le recrutement de travailleurs/euses de l'éducation dans les institutions éducatives privées. Le taux de représentation des travailleurs/euses de l'éducation dans les institutions éducatives privées est cependant très bas, presque partout (moins de 20 % de l'ensemble des affilié(e)s de tous les syndicats travaillent dans des institutions éducatives privées, à l'exception de la Belgique - Flandre COV – où les salaires de ces enseignant(e)s sont financés publiquement et de L'Irlande - TUI, où ces enseignant(e)s constituent entre 61 et 80 % des affilié(e)s).
- **Profession enseignante** : dans l'ensemble, les principaux défis des syndicats dans la représentation de la profession enseignante sont liés : au recrutement et au maintien des enseignant(e)s (60 % des répondants) et au développement professionnel continu des enseignant(e)s, ainsi qu'à leur formation initiale (59 % et 50 % des répondants, respectivement).
- **Salaires** : plus de la moitié des syndicats indiquent que, dans leur pays, les salaires des enseignant(e)s sont restés stables ou ont diminué au cours des deux dernières années. Après des années de diminution et de gel des salaires, ceux-ci n'ont pas encore repris une courbe

ascendante. En d'autres termes, les salaires sont restés bloqués et gelés malgré la modeste reprise économique.

- **Contrats de travail** : dans tous les pays concernés par l'enquête, il existe des contrats à court terme pour les enseignant(e)s, même s'ils sont minoritaires (moins de 20 %). Une vaste majorité des enseignant(e)s disposent toujours d'un contrat permanent. En moyenne, entre 70 % et 90 % des enseignant(e)s disposent d'un contrat permanent. La répartition des contrats permanents n'est cependant pas équilibrée dans les différents secteurs. Il existe par ailleurs un nombre important de contrats à temps partiel.
- **Temps de travail** : les enseignant(e)s consacrent en moyenne 60 % de leur temps de travail à l'enseignement, 20 % à la préparation des cours, 17 % à des tâches administratives et seulement 3 % au développement professionnel. Un tiers du temps consacré à la préparation des cours et au développement professionnel est non rémunéré et ces tâches se déroulent en dehors des heures de travail.
- **Santé et sécurité** : d'après 75 % des syndicats d'enseignant(e)s, le nombre d'enseignant(e)s souffrant des risques psychosociaux liés au travail a augmenté au cours des deux dernières années. Le stress, la violence et le harcèlement sont les risques les plus courants.

Dialogue social et négociation collective

- **Dialogue social** : les syndicats de l'Europe de l'ouest indiquent qu'il existe dans leur pays des formes de dialogue social structuré et institutionnalisé, sauf pour la Grèce - OLME, et l'Espagne - CSI. D'importants efforts sont cependant consentis pour rendre le dialogue social plus efficace. Le dialogue social est mis sous pression presque partout en Europe. Les syndicats d'enseignant(e)s remarquent que, lorsqu'ils sont consultés, les gouvernements ont tendance à ne pas prendre sérieusement en considération leurs points de vue.
- **Négociation collective** : dans l'ensemble, 90 % des syndicats répondants négocient des accords de négociation collective. Les 10 % restants qui ne négocient pas d'accords de négociation collective sont des syndicats d'enseignant(e)s en Suisse, en Grèce et au Luxembourg. Le pourcentage de travailleurs/euses de l'éducation couvert(e)s par les accords collectifs est très élevé dans toutes les régions, avec des taux atteignant presque 100 % dans les pays du Nord (Suède, Norvège, Finlande et Danemark). Les taux les plus bas sont relevés en Grèce et en Suisse (moins de 20 %).

Autres défis liés au dialogue social : en plus de l'affaiblissement du dialogue social dans presque tous les pays, il existe d'autres défis fondamentaux. Ils concernent principalement le déni/l'obstruction des droits syndicaux, y compris les limites imposées à la négociation des syndicats d'enseignant(e)s portant sur les droits et les conditions de travail et les questions professionnelles liées aux réformes de

l'éducation et de la formation. C'est particulièrement vrai dans les institutions éducatives privées (souvent les écoles religieuses).